



PLATEFORME PROSPECTIVE DES PARTIS POLITIQUES IVOIRIENS

Préparer aujourd'hui des élections apaisées en 2015

Mercredi 12 juin 2013 à l'hôtel Manhattan Suites

L'ART DU COMPROMIS DANS LA VIE POLITIQUE

Par M. DODO Bohou Z. Jean-Marie,

*Docteur en Géopolitique Université Sorbonne-Nouvelle Paris III ;
Titulaire du Diplôme de formation supérieure en Relations Internationales – Etudes diplomatiques et stratégiques (EHEI-Paris) ;
Enseignant-Chercheur – Département de Science Politique, UFR des Sciences Juridique, Administrative et Politique de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan ;
Fondateur et Directeur exécutif du Centre Africain d'Etudes Stratégiques & de Relations Internationales - CASRI, Site web: www.casri-ci.org*

AVERTISSEMENT

L'utilisation des divers contenus de ce document requiert la mention des sources complètes et celle du nom et prénom de l'auteur. Les idées et opinions exprimées dans ce document engagent la seule responsabilité de leur auteur.

Introduction

Robert Schuman prédisait dans sa célèbre déclaration du 9 mai 1950 que « *L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait* ». Cette phrase résume bien la philosophie, du compromis. La culture du compromis européen permet d'être « *unis dans la diversité* » et de poursuivre un intérêt générale européen.

Certains disent que l'art du compromis est la pierre angulaire de tout couple heureux. Lorsque vous faites partie d'une relation à deux, les partenaires devraient être capables de penser à l'autre et arriver à s'entendre sur divers aspects de leur vie de couple. Ainsi, le compromis naît de la confrontation des idées et des parties d'une négociation qui aboutit à des concessions mutuelles pour une initiative dynamique. De ce fait, le compromis symbolise un processus de négociation dans lequel les différentes parties sont conscientes du fait que la satisfaction totale de leurs intérêts et valeurs n'est ni possible, ni raisonnable. Il se fonde sur des concessions réciproques pour arriver à une solution commune, qu'elles devront conjointement exécuter.

En outre, la qualité du compromis se mesurera à son caractère complet et non ambigu. Si, une des parties a cru comprendre une chose qu'une autre partie n'a pas incluse dans son entendement, le compromis de solution qu'il devait être, devient source de problèmes et de conflits. C'est l'exemple de l'interprétation de la Résolution 242¹ des Nation Unies entre Palestiniens et Israéliens. Par ailleurs, comment s'assurer alors de la bonne foi des acteurs au compromis, qui peuvent agir, ruser, se positionner au gré de leurs intérêts ?

Pour défricher la nature de toutes ces questions, notre réflexion va s'articuler autour de deux (2) pôles :

- L'interaction démocratie/compromis : facteur d'ancrage et de promotion de la démocratie (I) ;
- Promouvoir l'art du compromis (II).

¹ La Résolution 242 du 22 novembre 1967 détermine les conditions d'un retour à la paix : retrait israélien des territoires occupés (Sinai, bande de Gaza, Cisjordanie et Plateau du Golan en Syrie) après la Guerre des Six jours (juin 1967), mais reconnaissance d'Israël par les Etats arabes.

I. L'INTERACTION DEMOCRATIE/COMPROMIS : FACTEUR D'ANCRAGE ET DE PROMOTION DE LA DEMOCRATIE

A. Absence de démocratie et de compromis : source de conflits

La préoccupation la plus constante et essentielle dans la vie politique est que l'Etat ne tombe pas dans les mains d'un régime autocratique. Tout au long de l'histoire, y compris de l'histoire contemporaine, on a vu des dirigeants qui, poussés par la mégalomanie, la paranoïa, l'intérêt personnel, l'idéologie, le nationalisme, la foi religieuse ou le sentiment de leur supériorité naturelle, ont mis à profit les exceptionnels pouvoirs de coercition et de contrainte par la violence de l'Etat pour servir leurs propres fins. Le coût humain à travers l'histoire rivalise avec celui de la famine, de la guerre et des privations.

1. L'exemple de l'ex-URSS, de l'Allemagne et du Cambodge

Dans l'ex-URSS, le règne de **Joseph STALINE** (1929-1953)² nous offre l'emprisonnement de millions de citoyens soviétiques pour des motifs politiques, sans compter les victimes de la famine (1922-1933).

En Allemagne, celui d'**Adolf HITLER**³, le chef autocrate du système nazi (1933-1945) a mis au grand jour la barbarie humaine (des camps de concentration nazis, des millions de morts pendant la 2^e guerre mondiale).

Au Cambodge, sous le règne du despote **Pol Pot**⁴ de 1975 à 1979, les Khmers rouges ont fait disparaître le quart de la population cambodgienne (plus de 2 millions de morts par les exécutions, la maladie, la famine et la fatigue).

² **STALINE, Joseph** (1879-1953), homme d'État soviétique, dont l'histoire personnelle s'est confondue, entre 1924 et 1953, avec celle de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

³ **HITLER, Adolf** (1889-1945), homme d'Etat allemand d'origine autrichienne, Chancelier et dictateur du III^e Reich allemand (1933-1945). Führer (guide) et chancelier du régime nazi, dictateur et chef militaire, Hitler a fait de l'Allemagne une société entièrement militarisée et une puissance totalitaire et a déclenché la 2^e guerre mondiale.

⁴ **Pol Pot** (1928-1998), homme politique cambodgien. De son vrai nom **Saloth Sar**, né dans la province de Kompong Thom, Pol Pot fait ses études à Paris (1949-1953) et devient professeur à Phnom-Penh. En 1962, il devient secrétaire général du Parti communiste khmer (PCK) qui prône une politique nationaliste et antivietnamienne. En 1975, Pol Pot devient Premier ministre d'un régime totalitaire soutenu par la Chine.

2. L'Afrique des partis uniques aux conférences nationales

En Afrique, de 1960 à 1990, les partis uniques n'ont pas favorisé le pluralisme politique, encore moins le compromis politique qui aurait pu débloquer des situations confligènes. Ce qui a entraîné un cycle de coups d'Etat à répétition. L'avènement dans la décennie 90, des conférences nationales souveraines en Afrique, supposées être des compromis politiques pour un partage de pouvoir concerté en vue de créer la stabilisation politique et la cohésion nationale, a été un « espace politique » de règlement de compte et d'humiliations d'anciens dignitaires de parti politique.

Pour Ngoma-Binda, « avec la vague de la libération idéologique et économique venue de l'Europe de l'Est à partir de 1989, plusieurs pays africains ont cru devoir régler leur situation politique chaotique par l'organisation des 'conférences nationales souveraines'. Il s'agissait, [...], de forum de redéfinition fondamentale des règles de jeu démocratique au niveau des pays concernés, lesquelles règles devaient être coulées dans des constitutions nouvelles mettant fin aux régimes de parti unique et de dictature, jetant par le fait même les bases d'une gestion désormais démocratique, c'est-à-dire constamment attentive aux intérêts des citoyens. Excepté le Bénin, [...], toutes les autres tentatives de réconciliation et de création d'un ordre politique nouveau au moyen de 'conférences nationales' ont largement échoué. Elles n'ont pas réussi à créer la démocratie et la stabilité politique. Bien au contraire, les frustrations et les rancœurs ayant couvé davantage, la situation a explosé et a conduit à [des coups d'Etat et/ou] des rebellions armées »⁵. C'est ainsi que des médiateurs africains ou non africains dans certains cas, ont été commis pour favoriser la mise en place de gouvernements de consensus ou de large ouverture. Deux cas nous interpellent ici, la République Démocratique du Congo (RDC) et la République de Côte d'Ivoire (RCI).

En RDC, les résolutions prises lors du Dialogue inter-congolais (DIC) qui s'est tenu à Sun City (Afrique du Sud) paraissent obliger le pays à cheminer vers le modèle consensuel de démocratie fondée sur la négociation et le dialogue, le compromis et la responsabilité partagée. En effet, face à l'avancée de la rébellion, « le gouvernement de Kinshasa s'est vu acculé à négocier et conclure des accords

⁵ Ngoma-Binda, « Démocratie et dialogue politique - Chance de succès de la transition congolaise comme base pour la gouvernance de demain » in Séminaire international sur la gestion de la transition en République démocratique du Congo du 26 au 28 avril 2004, p. 297, consultable sur <http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/V.E.2.pdf>

et pactes politiques avec [la rébellion et ses parrains] : Accord de Lusaka (10 juillet 1999), Pacte républicain de Gaborone (24 août 2001), Accord global et inclusif signé à Pretoria (17 décembre 2002) et constitution de la transition de la RDC endossé (2 avril 2003) par les délégués du Dialogue national promulgué (le 4 avril 2003) par le Président de la république avec les pays voisins. La RDC s'est vue obligée de signer de multiples accords avec le Rwanda, avec l'Ouganda et avec le Burundi. Deux idées essentielles sont acceptées [...], la première est l'idée de l'inclusivité. Elle ordonne que toutes les six "composantes" et "entités" parties au Dialogue inter-congolais doivent se partager équitablement le pouvoir, à tous les niveaux. [...] A l'issue [de cette inclusivité], la démocratie devrait être établie à travers des élections libres, justes et transparentes. Il s'agit donc de former à partir d'un compromis, un gouvernement d'union nationale équilibré.

La seconde idée majeure est celle du consensus comme "mode d'adoption de toutes décisions". Des interprétations analogiques ont amené à penser que la gestion consensuelle des affaires de l'Etat devait se faire, à tous les niveaux des institutions politiques de manière consensuelle »⁶. Cette perception du consensus au sommet de l'Etat n'est pas partagée par toutes les composantes au Dialogue inter-congolais. Ainsi, l'ambiguïté du compromis entre les acteurs politiques congolais dans son interprétation a fait resurgir d'autres rébellions à l'Est de la RDC.

A cet effet, en ce qui concerne une politique consensuelle, dans son ouvrage De la Démocratie, Robert DAHL fait observer que : « *il est clair que des systèmes consensuels de ce genre ne peuvent être instaurés et fonctionner de façon satisfaisante que si prévalent des conditions très particulières. Parmi celles-ci figurent notamment : un sens aigu du compromis ; un large esprit de tolérance ; la présence de dirigeants dignes de confiance et capables de négocier des solutions susceptibles d'obtenir l'adhésion de leurs partisans ; un consensus sur les valeurs et les objectifs fondamentaux ; un sentiment national qui décourage toute velléité séparatiste ; enfin, un respect des procédures démocratiques qui exclut à la violence et aux menées révolutionnaires. Ces conditions sont rarement réunies. En leur absence, le système consensuel a peu de chance de pouvoir fonctionner »⁷.*

⁶ Ngoma-Binda, *op cit*, pp. 299-300

⁷ Robert DAHL, De la Démocratie, Nouveaux Horizons, 1998, p. 146

Le cas ivoirien à se méprendre, ressemble à bien des égards à l'exemple congolais. En effet, de Marcoussis en 2003 à Ouagadougou par l'Accord politique de 2007, les compromis politiques entre les parties sur la question du désarmement des forces non autorisées n'ont jamais abouti du fait de l'interprétation qui en résulte. En effet, selon N'goran Koffi Parfait « *la recherche d'une solution pacifique à ce conflit a suscité un ballet diplomatique tous azimuts de "peace makers" internationaux et une troïka d'accords sans impacts réels sur le processus de stabilisation du pays. Seul le compromis inter-ivoirien de Ouagadougou en 2007 a donné l'espoir d'un retour définitif de la paix. Dans une certaine mesure, l'apaisement du climat socio-politique suite à cet accord a contribué à formater "l'imaginaire des gens" pour les élections présidentielles d'octobre 2010, mais aussi à faire naître chez les Ivoiriens une relative confiance à l'avenir [...], toutefois, ils n'ont pas pris la mesure du "pari risqué" dans lequel ils engageaient tout le corps social. En effet, la non effectivité de la réunification du pays et des deux armées belligérantes (FDS, FAFN), [le non désarmement des forces non légales], les crispations observées dans le jeu politique avant les échéances électorales* »⁸ présageaient la reprise des hostilités.

Et, fort malheureusement, l'inobservation et l'inexécution du compromis sur le désarmement avant les élections ont engendré une nouvelle fois, un conflit dit post-électoral, alors que la marmite, qui couvait les facteurs résiduels d'une confrontation militaires, existait fort longtemps.

Les deux exemples ci-dessus présentés (RDC et RCI) ont montré que les efforts consentis pour aboutir à une situation de paix, de cohésion sociale et nationale à travers des médiateurs et des compromis ont souvent échoué dans les pays respectifs du fait de la mauvaise foi des acteurs.

⁸ AKINDES F., cité par N'goran Koffi Parfait in « Côte d'Ivoire : le défi de la confiance dans la reconstruction du lien social » posté le 11 décembre 2012, consultable sur [Positions afrocentriques](http://afrocentricity.info/positions-afrocentriques/cote-divoire-le-defi-de-la-confiance-dans-la-reconstruction-du-lien-social/1368/), <http://afrocentricity.info/positions-afrocentriques/cote-divoire-le-defi-de-la-confiance-dans-la-reconstruction-du-lien-social/1368/>

B. Le compris : facteur d'ancrage et de promotion de la démocratie

Sur le plan de la réalité sociale et politique, il existe toujours des différences de perceptions des intérêts de chacun, les valeurs qui le guident, les désirs et attentes qui découlent des idéaux politiques. Le pluralisme existe par l'acceptation de ces différences et la structuration de la politique de manière à être productif à la fois pour les groupes d'individus et la communauté dans son ensemble. Une société pluraliste constitue donc l'expression de la liberté en tant que manifestation des différences, valeurs et perspectives. La liberté de créer des associations fait partie de la démocratie dans un Etat de droit. Il s'agit d'un droit civique. Tous les citoyens doivent avoir la possibilité de défendre leurs intérêts sociaux, culturels, régionaux et économiques et de se retrouver au sein des clubs d'associations. Le pluralisme politique, qui s'entend comme l'organisation des différents intérêts et valeurs dans l'optique d'une participation au processus politique, fait partie intégrante de la démocratie.

La démocratie entendue comme le principe de la majorité doit donc être ancrée dans un ensemble de conditions pour être à même d'établir son propre sens de validité et de garantir sa propre stabilité (une société civile active pour garantir la participation continue des citoyens dans la vie politique, une culture politique et démocratique garantissant la conformité des actions de la société et des élites politiques aux lois et règles démocratiques, etc.).

De ce fait, l'ancrage de la culture politique va favoriser la résolution des conflits par un bon compromis, gage de la démocratie.

Dans un contexte politique de crises et de conflits, le compromis a une fonction capitale. Il s'agit d'une fonction productive de résolutions des conflits tant que l'intérêt du parti dominant ne s'impose pas aux autres acteurs comme un diktat et de façon unilatérale. Le parti au pouvoir doit être à l'écoute de tout le corps social, de manière à permettre à toutes les parties d'atteindre le maximum d'objectifs politiques et sociaux. Le compromis comme situation « *du donner et du recevoir* », crée la confiance et le respect mutuel, et permet de structurer la cohésion nationale, car la prise en compte des intérêts nationaux, de manière consensuelle permettra à chaque citoyen et à l'opposition d'être unis quant à la réalisation du projet politique du parti au pouvoir, de la vie politique nationale face aux crises menaçant la sécurité nationale (sécurité, développement économique, paix sociale, rôle et influence du pays, etc.) du pays.

Or, quand il se trouve qu'une partie de la communauté nationale est exclue du champ politique, économique et social, les tendances lourdes qui se dégagent de la minorité, c'est le souhait de voir le système s'effondrer, l'Etat se déliter. De ce point de vue, ce type de comportement résulte généralement de la myopie politique.

Selon la maxime du stratège chinois Sun Tzu* : « *la meilleure stratégie guerrière, consiste à pendre le pays de l'ennemi entier et intact ; l'éclater et le détruire n'est pas bon. De même, il est préférable de capturer l'armée entière plutôt de la décimer. Gagner toutes les batailles n'est pas la meilleur chose ; l'excellence suprême consiste à gagner sans combattre* »⁹.

Ainsi, l'attitude démocratique caractérisée par l'alternance régulière entre opposition et gouvernement est considérée comme acceptable et normale. Le changement de gouvernement par l'alternance ne constitue pas une catastrophe. Appliquer le principe de l'alternance entre opposition et pouvoir sans pour autant que le parti au pouvoir viole les droits des autres ou n'abuse de son pouvoir, constitue l'une des plus importantes sources de développement de la culture démocratique, base de la stabilité et de la confiance mutuelles.

⁹ Hubert KRATIROFF, (traduction libre), *The art of war by Sun Tzu – L'Art de la guerre de Sun Tzu*, consultable sur http://www.artdelaguerre.com/art_de_la_guerre/art_de_laguerre.pdf

* Sur l'Art du compromis, consulter :

- Thomas MEYER, *L'Art du compromis – Le chemin vers la réalisation des idéaux dans une véritable démocratie* ;
- Friedrich Ebert Stiftung, Yaoundé, 2012

* Sun Tzu, général chinois ayant vécu entre les VI^e et V^e siècles av. J.-C. On lui attribue la paternité du traité de *L'Art de la guerre*.

II. PROMOUVOIR L'ART DU COMPROMIS

A. Ecueils à éviter : le compromis mesquin, un cocktail explosif (quelques exemples)

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette mauvaise appréciation des compromis politiques :

- La mauvaise foi des parties dans l'exécution des compromis ;
- L'incompréhension et la mauvaise interprétation des citoyens quant à l'engagement des acteurs politiques dans un compromis.

1. 'Le confessionnalisme' libanais : un fragile équilibre socio-politique

Le Liban est une République parlementaire à démocratie confessionnelle. La Constitution du 23 mai 1926, inspirée des lois constitutionnelles françaises de 1875, a transformé le Liban en République et officialisé le système du partage du pouvoir entre les communautés, qui a été effectué par le Pacte national de 1943, date de l'indépendance effective du Liban. En effet, dès son accession à l'indépendance, ce pays a cru bon d'utiliser un système confessionnaliste, afin d'assurer sa stabilité en évitant des troubles entre chrétiens et musulmans. Cette Constitution est toujours en vigueur, mais elle a été amendée à plusieurs reprises et notamment en 1990, après la signature de l'Accord de Taëf (Traité inter-libanais signé le 22 novembre 1989), qui a mis fin à la guerre du Liban.

Le confessionnalisme est un système de gouvernement qui distribue de jure le pouvoir politique d'une façon proportionnelle entre différentes communautés religieuses. Les postes du gouvernement, ainsi que les sièges des institutions législatives, sont distribués d'une façon assez proportionnelle, par rapport au poids démographique de chaque confession dans la population totale.

Ainsi, ce système confessionnel énonce que :

- le Président, obligatoirement chrétien maronite, est élu par le Parlement (Chambre des députés) à la majorité des 2/3, il est directement rééligible ;
- le premier ministre doit être musulman sunnite, et il est responsable devant les députés et le Président de l'Assemblée nationale ;
- le Président de l'Assemblée nationale doit être musulman chiite ;

- l'Assemblée nationale comporte 128 sièges répartis entre chrétiens et musulmans, élus au suffrage universel direct selon un système électoral complexe et « segmenté par la religion ».

Tout le système du confessionnalisme fondé sur un compromis demeure très fragile. En effet, les critiques arguent qu'un tel système ne peut entraîner à long terme, que des conflits entre les différentes communautés, le groupe ayant plus de pouvoir politique, est enclin à l'utiliser pour favoriser les membres de son propre groupe.

D'ailleurs avec le temps, les critiques faites au confessionnalisme se sont développées. A propos,

- Les chrétiens sont accusés par les musulmans d'utiliser leur force politique afin de se favoriser économiquement, au détriment des sunnites et surtout des chiites, qui représentent encore la frange la plus pauvre de la population.
- L'évolution démographique a fait que dès les années 1970, avec une forte émigration chrétienne, l'afflux massif de palestiniens musulmans et un taux de natalité des musulmans plus élevé que celui des chrétiens, la balance démographique des confessions s'est inversée au profit des musulmans, sans que rien ne change en ce qui concerne la distribution du pouvoir. Ce fut une des raisons de l'explosion du pays en 1975.

Les vicissitudes historiques de ce pays montrent que le confessionnalisme, même s'il était initialement basé sur de bonnes intentions, n'a pas été, sur le long terme, la meilleure solution pour organiser la gouvernance du pays. D'ailleurs aujourd'hui, une grande partie de la crise libanaise est nourrie par ce système caractérisé par un compromis mesquin.

2. Le Nigeria : le compromis sur fond d'un accord tacite

L'élection présidentielle nigériane du 16 avril 2011 a mis à nu la fragilité du compromis ou accord tacite respecté jusqu'ici.

En effet, ce compromis prévoit que la présidence alterne tous les deux mandats entre un représentant des États du nord du pays, principalement musulmans, et ceux du sud, principalement chrétiens. Or, Umaru Yar'Adua, musulman de l'État de Katsina, au nord, avait été élu Président en 2007, avant de décéder au cours de son premier mandat, son vice-président Goodluck Jonathan (un chrétien de l'État de Bayelsa, au sud) assurant donc la présidence pour la fin de ce mandat. En respect de l'accord, il était donc attendu que le Parti

démocratique populaire (PDP) dont est issu Goodluck soit représenté par un candidat du nord, mais Jonathan remporte les primaires, avec 2.736 voix, face à son rival du PDP, Atiku Abubakar, un musulman du nord. Le compromis n'ayant pas été respecté, Goodluck Jonathan devient Président du Nigeria au détriment d'un ressortissant musulman du nord.

Pour certains observateurs, le fait de ce compromis mesquin pourrait expliquer la montée en puissance de nos jours des mouvements islamistes dans le nord Nigeria (ex. : Boko Haram).

B. Développer la culture politique du compromis

La culture démocratique est également synonyme de l'interaction entre consensus et conflit, la volonté de parvenir à un bon compromis, c'est-à-dire l'accord sur les fondamentaux, et les débats âpres sur les programmes politiques, ainsi que la perception des intérêts communs comme une situation normale dans les activités politiques de la démocratie.

L'éducation politique dans les écoles, les médias, l'éducation des adultes, les syndicats, les débats publics et la formation des militants des partis politiques peuvent apporter une contribution à la culture politique de la démocratie.

Toutefois, le comportement de l'élite politique joue souvent un rôle capital dans le développement de la culture politique d'un pays. Les citoyens s'en inspirent pour évaluer leur propre système politique et son mode de gouvernance.

La phrase « *les gens ne sont pas encore prêts pour la démocratie* » constitue généralement un prétexte de la part de l'élite dans son refus d'instaurer la démocratie pour le bien du peuple. Mettre en place des institutions démocratiques représente le moyen le plus sûr permettant de développer une culture politique. Tout ceci s'explique par le fait que « *l'on apprend à nager en nageant* ».

La culture politique du compromis doit déboucher sur des compromis viables et raisonnables et ne doit pas être un simple marchandage garantissant uniquement la satisfaction des intérêts égoïstes des acteurs politiques et des groupes d'intérêts au détriment de l'intérêt général.

Conclusion

On voit bien que si la violence initiale est toujours liée à une volonté d'humiliation, d'écrasement, voire d'anéantissement d'autrui, la fin de cette violence devient possible, non pas par la quasi-disparition de l'autre, mais dans la légitimité de la cause et la reconnaissance de son droit à l'existence. Cette reconnaissance conduit nécessairement à la négociation et au compromis.

La seule façon de résoudre les conflits latents ou aigus est **l'art du compromis** qui est l'acceptation de la relativité des choses, des causes et refus de diaboliser autrui pour le disqualifier. C'est ce qu'on appelle la démocratie : moins le pouvoir de la majorité que le respect des minorités. Le compromis est, comme l'étymologiste le suggère, une « promesse tenue en commun ».

La relativité ne signifie pas la tolérance et l'indifférence, mais l'art de la proportionnalité. Ce n'est pas renvoyer les adversaires dos-à-dos, mais c'est néanmoins la disposition à faire des concessions. Rien n'est joué à l'avance, mais le respect de l'autre comme un autre soi-même, dont l'amour va se réfléchir et revenir à soi-même.

Bien entendu, les conditions initiales c'est la confiance et la bonne foi dans tout compromis*.

Les plus grandes constitutions sont sans effet lorsqu'elles sont incapables de traduire dans les faits les logiques démocratiques et institutionnelles qui pourraient guider le pouvoir politique vers l'une de ses principales finalités : assurer à la communauté nationale les bases de son équilibre en aménageant, par des formes appropriées, la participation collective et individuelle au projet national de puissance émergente et aux décisions dont l'impact sur le destin de la Nation est déterminant. Il faut savoir repérer les flux vitaux de ce processus et proposer des systèmes de participations à la réorganisation et à l'intégration du tissu social, par un agencement harmonieux de nos différences afin de bâtir une Nation prospère, pour les futures générations. Cela doit être l'engagement de nos leaders politiques pour 2015 dans un sens de partage du compromis basé sur l'intérêt national du pays.

* Cette partie de mon intervention a été largement inspirée de : Alain BLANCY et Gunther GEBHARDT, « *Stratégie de paix : l'art du compromis inter et intra-religieux* », consultable sur <http://base.d-ph.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-5359.html>

Je vous remercie.